

# ANNEXES

## R SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

### BASSIN NORD

Ce document est une représentation  
des servitudes d'utilité publique en vigueur  
affectant l'utilisation des sols.  
Il est de nature informative :  
il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires,  
ni à celle des plans annexés au dossier  
instanciant la servitude, ou au PLUI.

- Limites Communales
- Patrimoine naturel**
  - EL9 - Servitude de passage sur le littoral
  - EL10 - Cœur de parc national
- Patrimoine culturel**
  - AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques
  - AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité des Abords
  - AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Rayon des 500m
  - AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
  - AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Canalisations**
  - A2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation
  - A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- Energie**
  - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
  - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
  - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures
- Infrastructures terrestres et maritimes**
  - T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques
- Circulation aérienne**
  - T5 - Servitude aéronautique de dégagement (civile)
- Télécommunication**
  - PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
  - PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
  - PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- Défense nationale**
  - AR2 - Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime
  - ARS - Servitude relative aux fortifications, places-fortes, postes et ouvrages militaires
  - AR6 - Servitude aux abords des champs de tir
- Salubrité publique**
  - INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière
  - INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude
  - AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des périmètres coquilliers
- Sécurité publique**
  - PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
  - PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

